1^{er} février 2002 **02.104**

Interpellation du groupe radical

Promotion économique: de DEWS perspectives? 1)

Dans le cadre de l'évolution de la promotion économique et dans le souci d'avoir un instrument toujours efficace et performant, nous avons déposé le 3 octobre 2001 une motion radicale-libérale-PPN sur l'avenir de la promotion économique. Avant que celle-ci n'ait été traitée par notre Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé de prendre des décisions sans se préoccuper des pistes que nous demandions d'explorer. De ce fait, ladite motion sera retirée.

Notre groupe souhaite manifester un certain mécontentement sur la manière dont ce dossier a été traité sur le plan procédural. En effet, à aucun moment, le parlement n'aura pu prendre position avant la signature, le 31 janvier dernier, d'un accord intercantonal. Il nous semble que, pour des questions qui relèvent d'une réorientation stratégique fondamentale (collaboration intercantonale, choix du partenaire vaudois, fusion des deux promotions économiques, ...), un débat parlementaire était nécessaire préalablement à toute décision définitive.

En outre, au vu de l'importance de la promotion économique pour notre canton, nous demandons au représentant du Conseil d'Etat de nous éclairer sur un certain nombre de points qui nous paraissent essentiels.

- 1. A quel moment pensez-vous demander l'aval du législatif pour valider les propositions que vous avez énumérées en conférence de presse en décembre 2001 et le 31 janvier dernier?
- 2. Sur quels critères d'analyse précis le choix de collaborer avec le canton de Vaud estil fondé? Nos partenaires historiques dans ce domaine sont en effet plutôt les cantons de Berne, de Fribourg et du Jura. L'accord annoncé ne marque-t-il pas un changement fondamental dans notre "politique extérieure"? Cette réorientation stratégique fondamentale ne méritait-elle pas un débat de fond devant la commission des affaires extérieures, la commission de gestion et des finances et, surtout, devant le Grand Conseil?
- 3. Dans le cadre d'une collaboration supracantonale, comment sera organisée la promotion économique cantonale, sachant qu'il faut une place importante pour l'endogène afin de suivre, soutenir et développer les PME dans notre canton qui sont un vecteur important de notre tissu socio-économique?
- 4. Dans ce même contexte, comment seront organisés les travaux afin de pouvoir garder et acquérir des entreprises qui disposent de centres de décision dans le canton de Neuchâtel? Comment l'accord garantit-il une équitable répartition des entreprises démarchées entre les deux cantons? Il serait en effet dangereux que notre canton se contente d'accueillir des unités de production ou des entreprises de sous-traitance.
- 5. Sous quelle forme de contrat, public ou privé, seront engagés les prochains collaborateurs de la promotion économique neuchâteloise réaménagée?

./.

¹⁾ DEWS: Development Economic Western Switzerland

- 6. Quelle sera la forme juridique du DEWS? At-on pris des mesures afin d'éviter une perte des "carnets d'adresses" lorsqu'il sera temps de remplacer les personnes qui le dirigeront?
- 7. Peut-on nous garantir que les responsables de la promotion économique et du DEWS ne disposeront pas d'autres mandats privés incompatibles avec leurs fonctions?
- 8. Peut-on nous indiquer quelles conditions ont été prévues en cas de rupture de contrat avec les futurs responsables de la promotion économique et du DEWS?
- 9. Peut-on nous confirmer que le futur responsable du DEWS n'assumera pas simultanément la fonction de chef du Développement économique vaudois (DEV)?
- 10. Quels sont les objectifs qui ont été fixés au DEWS et à l'unité neuchâteloise? Comment mesurera-t-on le degré d'efficacité de ces entités et l'atteinte des objectifs?
- 11. Comment le Conseil d'Etat va-t-il assurer le suivi des dossiers durant les prochaines semaines avant que de nouvelles personnes soient nommées à la tête de la promotion économique neuchâteloise?
- 12. Peut-on nous assurer que la structure qui restera sur sol neuchâtelois disposera des moyens suffisants pour continuer à agir selon les méthodes qui ont fait sa force: souplesse, disponibilité, efficacité, rapidité et absence de lourdeurs administratives?
- 13. Comment pensez-vous pouvoir renforcer le climat de confiance avec le législatif, confiance qui a été mise àmal par la procédure adoptée?

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre àces différentes interrogations.

Nous lui demandons en outre de s'engager ànous fournir un rapport complet et détaillé de la première année d'activité de la nouvelle promotion économique tant en ce qui concerne l'organisation, la structure, les missions, les coûts et les performances sur le plan de l'implantation de nouvelles entreprises que le développement des entreprises existantes et la création de postes de travail. Ce rapport devra être indépendant du rapport d'activité normal que le département fournira àla fin de l'année 2002.

C'est dans un esprit positif que le groupe radical pose ces différentes questions. Il tient à donner à notre promotion économique les meilleures conditions pour qu'elle puisse prospérer et notre canton avec. C'est donc naturellement qu'il s'étonne quant aux procédures choisies par le gouvernement, qu'il s'interroge sur l'articulation des nouvelles structures et qu'il s'inquiète du climat dans lequel les négociations se sont déroulées.

Signataires: Y. Morel et D. Cottier.